



Cachet de l'établissement :

N° établissement : 089

DÉCLARATION D'ACCIDENTS SCOLAIRES – ÉLÈVES 1^{er} degré

(À transmettre à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription) sous 48h.

Conserver une copie dans l'école

Identité de la victime (en lettres capitales)
Nom :
Prénom(s) :
Date de naissance :
Classe :

Nom, prénom et adresse des parents ou responsable légal :

Profession des parents :

Les parents ou responsables légaux ont-ils un régime d'assurance sociale ? Oui Non

Si oui, préciser le numéro d'assuré et le régime :

Assurance de l'élève (numéro, raison sociale et adresse de la compagnie) :

Lieu (salle de classe, cour, rue,...) date et heure de l'accident :

Moment de l'accident (entrée, sortie, classe, récréation, trajet) :

Nature de l'accident :

Dommages corporels constatés Oui NonPJ: Certificat Médical ou hospitalier (avec précisions sur les dommages corporels) Oui Non

Compte rendu de l'agent spécifiant avec précision les causes et circonstances de l'accident

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière. Si le certificat ne peut être joint au moment de la déclaration l'école doit le réclamer aux parents.

I - Rapport de l'enseignant de service

Nom et qualité de l'enseignant chargé de la surveillance :

Possède-t-il une assurance en responsabilité civile ?

Oui

Non

Si oui, préciser auprès de quelle compagnie :

1 - Sur le positionnement de l'enseignant

L'enseignant a-t-il vu l'accident se produire ?

Oui

Non

L'enseignant exerçait-il une surveillance effective ?

Oui

Non

Si non, que faisait-il ?

Pouvait-il anticiper l'accident ?

Oui

Non

2 – Sur la victime :

La victime pratiquait-elle un exercice autorisé ?

Oui

Non

A-t-elle été soignée immédiatement ?

Oui

Non

Par qui et Où (école, hôpital, médecin généraliste, ...) ?

La famille a-t-elle été prévenue ?

Oui

Non

Par qui ?

3 – Sur les causes de l'accident :

L'accident est-il imputable à un état défectueux du terrain, des installations mobilières ?

Oui Non

Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ?

Oui Non

L'accident a-t-il été causé par un tiers ?

Oui Non

Nom, prénom, âge et classe ou Nom, prénom, adresse et profession :

L'auteur de l'accident est-il couvert par une assurance responsabilité civile ?

Oui Non

Si oui, préciser la raison sociale et adresse de la compagnie d'assurance :

Croquis à dresser ci-après indiquant :

La disposition générale des lieux (préciser l'échelle) ; Le lieu de l'accident ; La place de l'enseignant, (une flèche indiquant la direction du regard), de la victime, des témoins, et éventuellement, l'auteur de l'accident.



Fait à

, le

Signature de l'enseignant de service, auteur du rapport ci-dessus

II - Rapport du directeur

En application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, la déclaration d'accident est communicable de plein droit aux parents de l'élève victime sauf les nom, prénom et coordonnées des parents de l'enfant auteur. Les témoignages qui désignent un ou plusieurs enfants ne sont transmissibles qu'aux parents de l'enfant auteur sous réserve d'occulter l'identité des témoins.

Conclusions de l'enquête menée par le directeur d'école, (résumé des causes et circonstances de l'accident, présence et prise en charge par le personnel en service, intervenants extérieurs - parents-pompiers..., suites occasionnées...)

À le

Le (la) directeur (trice),

III – Conclusion et Visa de l'Inspecteur (trice) de l'éducation nationale de circonscription

(Préciser clairement si la responsabilité de l'enseignant est engagée ou non).

Conclusions :

À le

L'Inspecteur (trice) de l'éducation nationale de circonscription

IV. Conclusion de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne

Conclusions :

À le

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne

Jean-Baptiste LEPETZ